



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9800^e séance

Jeudi 5 décembre 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Wood (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Sun Zhiqiang
Équateur	M ^{me} Barba Bustos
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Parmanand
Japon	M. Umetsu
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jambert-Gray
Sierra Leone	M. George
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 26 novembre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/861)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 26 novembre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/861)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement –

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour une motion d'ordre.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vous n'avez pas annoncé, Monsieur le Président, le second intervenant, mais c'est précisément l'objet de ma motion d'ordre. Je suppose que vous le ferez après ma déclaration.

Avant le début de la séance, je tiens une fois de plus à appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que la première semaine de la présidence américaine du Conseil de sécurité a été marquée par tellement de manquements flagrants à la procédure et de manipulations maladroites qu'il y en aurait assez pour toute l'année à venir. Ce qui est on ne peut plus clair, c'est que pour tenter de défendre ses intérêts, l'Administration américaine sortante et son équipe ne font même pas semblant de respecter les règles du Conseil de sécurité. Elles ne poursuivent qu'un seul objectif : cimenter leurs priorités idéologiques à l'ONU.

C'est pourquoi, pour la troisième journée consécutive, le Conseil se voit imposer d'odieux intervenants issus de la société civile, qui non seulement n'apportent aucune valeur ajoutée aux débats, mais transforment les séances du Conseil de sécurité en une véritable fumisterie par leurs monologues émotionnels vides de sens. C'est précisément ce que la communauté internationale a vu mardi pendant la séance consacrée à la situation en Syrie (voir S/PV.9798), à laquelle ont été invités à participer

des imposteurs et menteurs bien connus, membres de l'organisation non gouvernementale (ONG) dénommée Casques blancs.

La même situation flagrante s'est reproduite hier à la séance sur la question des enfants dans le contexte de la crise ukrainienne (voir S/PV.9799), au cours de laquelle deux représentantes et un représentant d'ONG ont pris la parole. Il est de notoriété publique que la personne qui était assise derrière la plaque marquée « Ukraine » était une représentante de la société civile, et il n'a jamais été confirmé qu'elle pouvait être autorisée à parler au nom d'un État. Manifestement, pour éviter des questions embarrassantes, la Présidente n'a pas jugé nécessaire, contrairement à la pratique établie, d'informer à l'avance les membres du Conseil de sécurité qu'un État invité en vertu de l'article 37 serait représenté par une personne autre que son représentant permanent. Cette personne ne figurait pas non plus sur la liste des orateurs et oratrices distribuée par le Secrétariat.

Il ne fait aucun doute que l'exposé qui sera fait aujourd'hui par le représentant de la société civile suivra également les consignes de Washington et n'offrira aucune nouvelle perspective utile pour l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Quel est l'intérêt de faire perdre du temps aux membres du Conseil avec cette mascarade ? Nous sommes extrêmement inquiets, car tout cela sape l'autorité du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité ne doit pas devenir une tribune pour des querelles entre partis américains ou pour des meetings électoraux. Si ce que nous avons vu cette semaine se poursuit tout au long du mois, si la présidence américaine du Conseil continue de donner généreusement du « temps d'antenne » au Conseil à une myriade de propagandistes, d'escrocs, de « conseillers » et de « représentants de la société civile » faisant leur propre promotion, alors les séances du Conseil de sécurité seront réduites d'ici au mois de janvier à de vulgaires talk-shows. Cela aura des conséquences désastreuses, non seulement pour la réputation du Conseil de sécurité, mais aussi pour le règlement des crises actuelles sur le terrain. Nous demandons à la présidence d'y réfléchir et aux membres du Conseil de sécurité de ne pas se rendre complices d'une telle politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également, outre M^{me} Nakamitsu, M. Nidal Shikhani, Directeur général du Chemical Violations Documentation Center of Syria (Centre de documentation des violations chimiques en Syrie).

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/861, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 novembre 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de faire le point sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Avant de débiter ma partie de l'exposé, je voudrais faire part de la préoccupation de l'ONU quant à la détérioration des conditions de sécurité en République arabe syrienne et réitérer l'appel à la désescalade et au calme lancé au Conseil il y a deux jours par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen (voir S/PV.9798), qui a également demandé à toutes les parties de respecter les obligations de protection des civils et des infrastructures civiles que leur impose le droit international.

Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné cette question (voir S/PV.9718), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités en lien avec la résolution 2118 (2013).

Depuis lors, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC continue aussi de s'employer à clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne. À la suite des retards signalés lors de la précédente séance du Conseil consacrée à cette question, la vingt-huitième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne a eu lieu entre le 10 et le 18 septembre. J'ai été informée que, pendant cette série de consultations, l'Équipe d'évaluation des déclarations avait mené des réunions techniques avec des experts de l'autorité nationale syrienne, au cours desquelles l'état des questions en suspens avait été évoqué. À la date du dernier rapport mensuel du Directeur général (voir S/2024/861), l'Équipe d'évaluation des déclarations continuait d'analyser les informations recueillies au cours de la vingt-huitième série de consultations à partir des documents transmis par l'autorité nationale syrienne, des entretiens, ainsi que des explications fournies par

les experts syriens. L'Équipe d'évaluation des déclarations a également continué de suivre l'autorité nationale syrienne en ce qui concerne les résultats de l'analyse des échantillons prélevés en mai afin de pouvoir procéder à l'évaluation des questions pertinentes en suspens.

Dans une note verbale datée du 11 novembre, l'autorité nationale syrienne a fourni des explications sur les résultats de l'analyse des échantillons. L'Équipe d'évaluation des déclarations analyse actuellement les informations fournies et rendra compte des résultats de cette évaluation en temps voulu. En outre, j'ai été informée que, dans une note verbale datée du 1^{er} novembre, l'Équipe d'évaluation des déclarations avait demandé à l'autorité nationale syrienne de préciser, le plus tôt possible, dans les plus de 1 000 pages d'informations qu'elle avait soumises pendant la vingt-huitième série de consultations, les éléments pertinents des explications qu'elle avait fournies, afin de progresser dans le règlement des questions en suspens. À la date du dernier rapport mensuel, le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait pas reçu la réponse de l'autorité nationale syrienne à cette demande.

Par conséquent, comme indiqué précédemment, l'Équipe d'évaluation des déclarations a soulevé et signalé un total de 26 questions en suspens concernant la déclaration de la République arabe syrienne, dont 19 n'ont pas encore été résolues. Parmi celles-ci figurent deux questions en suspens récemment ouvertes concernant la mise au point et la fabrication à grande échelle, potentiellement non déclarées, d'armes chimiques dans deux installations liées aux armes chimiques qui avaient été déclarées précédemment comme n'ayant jamais été en activité. Le Secrétariat technique de l'OIAC signale qu'à ce stade, les 19 questions en suspens restent une source de grave préoccupation, car elles concernent de grandes quantités d'agents de guerre chimique et de munitions qui avaient été déclarées avoir été détruites ou consommées avant l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et dont l'OIAC ne peut pas vérifier entièrement le sort. Il est aussi question de quantités d'agents de guerre chimique pouvant être importantes et dont la fabrication n'a pas été déclarée par la République arabe syrienne au Secrétariat technique de l'OIAC. Je le répète : cette situation est extrêmement préoccupante.

J'ai été informée que la onzième série d'inspections des installations du Centre d'études et de recherches scientifiques (CERS) situées à Barzé et à Jamraya s'était déroulée du 12 au 20 novembre, après avoir été reportée

en septembre pour des raisons de sécurité. Le Secrétariat technique de l'OIAC rendra compte des résultats de ces inspections en temps voulu et prévoit de procéder à la douzième série d'inspections avant la fin de l'année. À la date de publication du dernier rapport mensuel, le Secrétariat technique de l'OIAC n'avait reçu aucune nouvelle information qui permettrait de régler les questions liées à la présence d'un produit chimique visé au tableau 2 dans l'échantillon prélevé lors de l'inspection de novembre 2018, et à l'origine et l'emploi d'un produit chimique à double usage observé par l'équipe d'inspection lors de l'inspection de septembre 2022 dans les installations du CERS à Barzé. Le Secrétariat technique de l'OIAC poursuivra l'examen de ces questions avec l'autorité nationale syrienne dans le cadre de la prochaine série d'inspections du CERS.

Comme indiqué précédemment, le Secrétariat technique a également demandé des informations concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Douma le 7 avril 2018, cylindres qui auraient été détruits au cours d'une attaque contre une installation de fabrication d'armes chimiques. J'ai été informée qu'à la date du dernier rapport mensuel, le Secrétariat technique n'avait pas reçu de réponse à cette demande.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à exécuter son mandat consistant à vérifier l'application par la République arabe syrienne de ses obligations en matière de déclarations au regard de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et des résolutions du Conseil de sécurité. Toutefois, comme cela a été souligné précédemment, la pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est indispensable pour régler toutes les questions en suspens. Eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète au regard de la Convention sur les armes chimiques. J'appelle la République arabe syrienne à coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à répondre d'urgence à toutes ses demandes.

J'ai été informée que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC continuait d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et qu'elle publierait d'autres rapports en temps voulu. L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit également

ses investigations sur les événements pour lesquels la Mission d'établissement des faits a conclu que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne et publiera de nouveaux rapports en temps utile.

La semaine dernière, le monde a commémoré la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique. Dans le message qu'il a adressé pour marquer cette occasion et rendre hommage à toutes les personnes qui ont été tuées ou blessées par ces armes horribles, le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à réaffirmer son attachement à la Convention sur les armes chimiques, à mettre fin à l'impunité et à tenir l'engagement solennel pris dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) de faire advenir un monde exempt de ces armes. J'exhorte les membres du Conseil à faire preuve d'unité et de leadership en démontrant que tout emploi d'armes chimiques est inacceptable. L'ONU continuera d'apporter son soutien à tous les efforts déployés pour faire respecter la norme interdisant l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu et à tout moment.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Shikhani.

M. Shikhani (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie les amis de la Syrie et la délégation des États-Unis pour leur invitation aimable et utile, qui nous donne l'occasion de faire la lumière sur ce dossier épineux et sensible.

La Syrie connaît l'un des chapitres les plus terribles de l'histoire de notre région en raison de l'emploi d'armes chimiques, qui ont fait de la vie des Syriens un enfer, poussé le monde entier dans une bataille politique et juridique et entravé l'élimination complète de l'arsenal chimique de la Syrie, qui continue de mettre sérieusement en péril la sécurité internationale et la paix dans la région. Selon le Centre de documentation des violations chimiques en Syrie, des armes chimiques ont été utilisées à 262 reprises, faisant 3 423 morts et environ 14 000 blessés parmi les civils. Leur utilisation a entraîné divers types de malformations congénitales chez les enfants et des traumatismes psychologiques chez les victimes, en plus de la mort d'animaux et de la destruction des sols.

Depuis le début, nos unités s'emploient à soutenir pleinement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et les équipes d'enquête internationales dans toutes les tâches qui leur ont été confiées,

notamment la mission d'établissement des faits de l'OIAC, le Mécanisme d'enquête conjoint ONU-OIAC, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC et le Mécanisme international impartial et indépendant. À cet égard, nous saluons les efforts importants faits par l'OIAC depuis le début de ses travaux en mettant en place des outils d'établissement des responsabilités pour garantir un monde exempt d'armes chimiques. Nous avons soutenu la plupart des enquêtes internationales et recueilli des milliers d'éléments de preuve avérés, qui ne souffrent aucune contestation possible. L'objectif est de prouver que les armes chimiques ont été utilisées à des fins hostiles et d'identifier les personnes impliquées, y compris la chaîne de commandement. Cette documentation a contribué à la fois à garantir les droits des victimes et à donner aux États parties davantage de moyens de mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques, ce qui devrait par ricochet permettre de mieux comprendre les dispositions de la Convention et les différentes déclarations qui s'y rapportent, y compris celle de la Syrie.

Après l'adoption de la résolution 2118 (2013), qui appelait à l'élimination de l'arsenal chimique de la Syrie et à la destruction de son stock d'armes chimiques par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC, les violations se sont poursuivies puisque le chlore a été utilisé à maintes reprises et à de nombreux endroits pendant plus de cinq ans, à partir de 2014. Le sarin a aussi été utilisé à Khan Cheïkhoun et à Latamné en 2017. Les enquêtes ont montré que le sarin utilisé dans les deux attaques correspondait à celui qui se trouvait dans les stocks syriens déclarés. Ces violations traduisent la manipulation exercée par la République arabe syrienne dans ses échanges avec l'OIAC. Les rapports de l'OIAC mentionnent des questions en suspens, notamment des activités non déclarées. La République arabe syrienne semble adopter une politique d'attribution et de non-exécution de ses obligations au titre de la Convention et des résolutions du Conseil de sécurité. Eu égard aux lacunes et disparités qui n'ont pas encore été résolues, la déclaration syrienne ne peut être considérée comme étant exacte ou complète.

Les efforts considérables déployés par la mission d'établissement des faits depuis 2014 jusqu'à nos jours pour recueillir des preuves de l'emploi de matières chimiques comme arme de guerre en Syrie ont contribué à promouvoir les objectifs de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à protéger les droits de ses États parties. Ils ont également permis d'établir des dossiers sur la base de mandats leur autorisant d'identifier les responsables de ces crimes. Les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint et de l'Équipe d'enquête et d'identification ont établi que

l'armée de l'air syrienne et l'organisation Daech ont fait un usage systématique d'armes chimiques à maintes reprises, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et une violation des droits des États parties à la CIAC, et met en péril la paix et la sécurité internationales.

Les questions relatives aux armes chimiques, y compris celles liées au stock opaque de la Syrie, nécessitent une action internationale urgente et ferme. Nous devons sortir des sentiers battus et adopter de nouvelles stratégies susceptibles de contribuer à garantir un monde exempt d'armes de destruction massive et de faire en sorte que les utilisateurs de ces armes, quels qu'ils soient, répondent de leurs actes. Par ailleurs, les États qui soutiennent le régime syrien doivent cesser de le protéger ainsi que la machine terroriste à armes chimiques qui tue des Syriens et viole les conventions internationales. Ils doivent plutôt soutenir les mécanismes d'établissement des responsabilités et promouvoir le respect des droits des États parties et de leurs obligations.

Le refus de la Syrie d'adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale représente un problème de taille en ce qui concerne de nombreuses questions. Nous sommes convaincus que la création d'une entité judiciaire indépendante chargée de demander des comptes aux personnes impliquées et de faire en sorte qu'elles ne jouissent pas de l'impunité est devenue une nécessité. Une telle entité renforcerait les objectifs de la Convention sur les armes chimiques et contribuerait à prévenir l'emploi de telles armes à l'avenir.

Pour terminer, rester silencieux face à l'emploi d'armes chimiques au XXI^e siècle est un déshonneur pour l'humanité. De plus, il s'agit d'une menace permanente à laquelle il faut s'attaquer sérieusement et fermement pour garantir un monde exempt d'armes de destruction massive et atteindre les objectifs pour lesquels le Conseil de sécurité et d'autres entités des Nations Unies ont été créés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Shikhani de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Nous n'avons rien entendu de fondamentalement nouveau aujourd'hui. Le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

continue d'exécuter docilement les ordres occidentaux visant à dénigrer la Syrie et ses alliés. Il ressasse les récits habituels et éculés sur le prétendu non-respect par la Syrie de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Dans le même temps, l'on passe sous silence l'assistance fournie par Damas au personnel de l'Équipe d'évaluation de la déclaration initiale de la Syrie, ainsi que le fait que les Syriens ont continué globalement de coopérer de bonne foi avec l'OIAC, ce qu'ils auraient pu s'abstenir de faire après la décision que l'Occident a fait adopter en vue de refuser à Damas les droits et privilèges prévus par la CIAC.

Tout observateur ou spécialiste impartial – nos collègues occidentaux n'en font certainement pas partie –, ne peut nier que les autorités syriennes ont fait preuve du plus haut de degré de responsabilité en fournissant les documents nécessaires pour régler les questions en suspens concernant leur déclaration initiale. De manière générale, de tous les États parties à la CIAC, la Syrie est celui qui a subi le plus grand nombre de contrôles. Au cours des 11 dernières années, 150 réunions techniques ont été organisées, 45 visites de sites ont été effectuées, 180 échantillons ont été prélevés et des milliers de pages de documents ont été reçues. Malgré cela, des accusations de plus en plus nombreuses et farfelues sont portées contre Damas. Il suffit de rappeler l'histoire absurde des cylindres liés à l'attaque perpétrée à Douma en 2018, qui ont été détruits par un tir de missile israélien. Les détracteurs occidentaux de la Syrie le savent bien, mais ils continuent d'évoquer ce sujet, y compris dans la salle du Conseil de sécurité.

Nous ne voyons pas l'intérêt de nous attarder aujourd'hui sur les détails techniques du dossier des armes chimiques syriennes. Nous sommes bien conscients qu'au cours de notre séance, la Syrie, et éventuellement la Russie, feront l'objet d'importantes critiques et que de nouvelles allégations seront probablement portées contre nous. Nous voudrions simplement noter la tendance observée dans l'ensemble de nos séances consacrées au dossier des armes chimiques syriennes. Quelles que soient les déclarations faites par la Syrie, celles-ci ne sont pas entendues par l'Occident. Quoi que fasse la Syrie – y compris les mesures qu'elle peut prendre de bonne foi – cela ne suffit jamais, selon la version des événements qu'en a l'Occident. Tout le reste n'est que nuances, qui ne sont pas importantes et ne modifient en rien cette tendance.

Au lieu d'une discussion technique, nous tenterons de faire le point sur les quatre années de travail de nos collègues des États-Unis sur le dossier des armes

chimiques syriennes – ces canards boiteux, comme on dit aux États-Unis, qui, comme nous pouvons tous le constater, s'efforcent de mettre en œuvre toutes les priorités de l'Administration Biden sortante, y compris les politiques anti-syriennes les plus radicales et les plus absurdes, au cours de la présidence de ce mois-ci. Outre le fait que, compte tenu des facteurs que j'ai mentionnés, il est totalement inutile de discuter de l'application de la résolution 2118 (2013), il importe de noter que la coopération internationale sur la mise en œuvre de la CIAC dans son ensemble a été mortellement affaiblie. Nos rusés collègues occidentaux jouent à condamner et à accuser la Syrie et la Russie au mépris des faits et du bon sens dans deux forums, New York et La Haye, simultanément.

Au cours de cette période, nous avons été témoins d'affabulations sans précédent et entendu les mensonges les plus éhontés, dont le Secrétariat technique de l'OIAC s'est malheureusement fait le complice. En fait, le Directeur général Fernando Arias s'est activement impliqué dans ces mensonges, oubliant son obligation d'agir de manière impartiale et objective. Qu'il me soit permis de rappeler comment nous avons tenté de mettre à profit sa présence ici en 2021 pour redorer le blason du Secrétariat technique (voir S/PV.8785). À cette occasion, tout ce qui était demandé était de fournir des réponses honnêtes à des questions spécifiques, liées principalement au rapport de la Mission d'établissement des faits sur l'incident de Douma. Nous n'avions – et n'avons – aucun doute sur la nature de la mise en scène de cet incident impliquant des acteurs professionnels et des falsificateurs de l'organisation pseudo-humanitaire connue sous le nom de « Casques blancs ». Aucune personne dotée de bon sens et d'un minimum de conscience n'aurait de tels doutes.

Un certain nombre d'inspecteurs raisonnables et consciencieux ont signalé et réfuté les inventions contenues dans le rapport final de la Mission d'établissement des faits sur l'incident de Douma, ainsi que ses conclusions, avec lesquelles ils n'étaient pas d'accord. Ces personnes n'ont pas souhaité mentir en violation des engagements qu'elles avaient pris et ne peuvent être qualifiées de sympathisants de la Syrie ou de la Russie. Mais comment nos collègues occidentaux et M. Arias, qui sert leurs intérêts, ont-ils réagi ? Leur ont-ils donné la parole et ont-ils organisé une enquête équitable et impartiale dans l'esprit du principe de la liberté d'expression défendu par l'Occident ? Non, ces inspecteurs ont fait l'objet d'un harcèlement honteux. Des tentatives ont été faites pour ternir leur réputation et les compromettre afin qu'aucune vérité ne puisse s'échapper de l'épais tissu de mensonges qui a entouré la « mise en scène » de Douma.

À l'époque, de nombreuses personnes ont pensé que cela constituait un incident isolé, mais il s'agissait en fait d'un type de comportement qui avait déjà été mis en place à la suite de l'empoisonnement des Skripal au Royaume-Uni en mars 2018. C'est également la base de la scandaleuse mise en scène de Boutcha en 2022, qui ne relève en rien de la compétence de la CIAC, mais qui s'inscrit clairement dans la politique consistant à tout mettre sur le dos de la Fédération de Russie. Le point commun de ces deux épisodes est que nous ne pouvons obtenir ni les preuves les plus élémentaires, ni la moindre réponse à l'une de nos nombreuses questions à leur sujet.

Au lieu d'établir la vérité sur l'incident de Douma et de restaurer ainsi la crédibilité en ruine de l'Occident quant à ses véritables motifs et objectifs dans le dossier des armes chimiques syriennes, l'Occident a continué à mentir, laissant sa masse de mensonges faire boue de neige. Au lieu de mener une enquête franche et objective, l'OIAC a illégitimement créé une équipe « d'inventeurs » professionnels, connue sous le nom d'Équipe d'enquête et d'identification. Cette équipe, qui ne recule devant rien et viole les principes fondamentaux de l'OIAC, notamment la méthodologie de la chaîne de traçabilité prévue par la CIAC, a commencé à approuver des rapports sur de nouvelles enquêtes concernant des incidents, sans faire le moindre effort pour se rendre sur les lieux où ces incidents sont censés s'être produits. Bien entendu, comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, nous rejetons catégoriquement tous les rapports antérieurs et futurs de ces experts de salon. Et que dire du fait qu'en avril 2018, des « agents » des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, ont tiré plus de 100 missiles, ainsi que des bombes guidées, sur des sites en Syrie qui, selon eux, étaient des installations liées au programme d'armes chimiques de ce pays ? En d'autres termes, au lieu d'envoyer des inspecteurs de l'OIAC sur place, ce que les Syriens étaient prêts à accepter, les pays occidentaux ont simplement détruit toute preuve possible en prononçant unilatéralement un verdict et en exécutant la sentence. Où sont la logique et la cohérence dans tout cela ?

Le résultat de toutes ces années d'efforts est clair : une politisation extraordinaire de ce qui était autrefois une organisation purement technique, dont l'une des tâches prioritaires était de faciliter le développement économique et technologique et d'aider à créer des capacités industrielles spécialisées dans les pays en développement. Par ailleurs, il est clair que c'est le régime d'interdiction des armes chimiques dans son ensemble qui en pâtit. La capacité de l'OIAC à répondre aux menaces réelles

auxquelles la communauté internationale est confrontée dans le domaine des armes chimiques est compromise, tout comme la non-prolifération des armes chimiques en général.

C'est dans ce contexte que l'Occident exige que la Russie et la Syrie coopèrent et fassent confiance à ses nouvelles conclusions et accusations, tout en continuant à manipuler, à fabriquer et à faire preuve d'une politique répréhensible de deux poids, deux mesures. Après tout, seul un aveugle pourrait ne pas remarquer l'utilisation évidente de substances chimiques interdites par le régime de Kiev. Nous en avons régulièrement informé l'OIAC à La Haye, ainsi que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Au lieu de cela, nous sommes à nouveau accusés de ce même crime, malgré l'absence totale de preuves et les indications claires que les incidents qui nous sont reprochés ont été mis en scène.

À la lumière de tout ce que j'ai dit, je ne pense pas que vous serez surpris, Monsieur le Président, si je vous dis que nous considérerons tout ce que vous et vos satellites direz lors de la séance d'aujourd'hui comme des éléments d'une campagne de diffamation infondée contre la Syrie et la Russie. Nous n'avons aucune raison d'accorder une quelconque importance à ces fabrications et nous rejetons catégoriquement par avance toutes les accusations que vous et vos collègues soulèveront contre nous. Je tiens à vous informer que nous rejetons également toute information faisant état de nouvelles mises en scène qui auraient pu être organisées pendant la dernière attaque des terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham sur le territoire syrien.

Nous n'avons aucune confiance en vous, Monsieur le Président, ni en vos collègues, et toute mesure prise à cet égard ne fera que porter davantage atteinte à la coopération dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, avec toutes les conséquences que cela implique. Nous vous demandons instamment, Monsieur le Président, d'y réfléchir enfin.

M^{me} Barba Bustos (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie de son exposé la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu. J'ai écouté attentivement l'exposé du représentant de la société civile.

Ma délégation s'inquiète qu'aucun progrès concret n'ait été accompli sur cette question au cours des deux années écoulées depuis que l'Équateur a entamé son mandat au Conseil. C'est pourquoi je voudrais partager trois réflexions.

Premièrement, l'Équateur reconnaît et apprécie les efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'agissant d'appliquer la Convention sur les armes chimiques, et salue la contribution de l'OIAC à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil, en particulier la résolution 2118 (2013). Il est regrettable que, plus de 10 ans après l'adoption de cette résolution, des questions clefs liées aux déclarations de la République arabe syrienne au titre de la Convention ne soient toujours pas résolues.

L'Équateur exhorte les autorités syriennes à coopérer pleinement et effectivement avec les équipes techniques de l'OIAC, en fournissant les informations nécessaires pour assurer un suivi adéquat et complet. C'est une étape fondamentale, non seulement pour rendre des comptes, mais aussi pour que les engagements pris en vertu de la Convention inspirent de nouveau confiance.

Deuxièmement, je salue les efforts du Secrétariat technique de l'OIAC et des autorités syriennes pour rétablir et faciliter les séries de consultations. Je souligne qu'un dialogue transparent et une coopération de bonne foi sont les outils les plus efficaces pour venir à bout des défis liés à la question des armes chimiques en République arabe syrienne.

Troisièmement, l'impunité n'a pas sa place face à l'emploi d'armes de destruction massive, et je fais donc part, une fois de plus, de la préoccupation de ma délégation quant aux conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, qui pointent vers l'emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques. L'Équateur condamne fermement ces actes ignobles et souligne qu'il faut mener des enquêtes minutieuses et impartiales afin que les responsables subissent les conséquences de leurs actes. Dans sa mission pour faire en sorte que les armes chimiques ne soient plus jamais utilisées, la communauté internationale se heurte à des difficultés. L'Équateur appelle le Conseil à rester uni sur cette question. L'élimination totale de ces armes n'est pas seulement un impératif moral, elle est aussi incontournable pour préserver la paix et la sécurité mondiales.

Pour terminer, je réaffirme l'appui indéfectible de mon pays à l'action impartiale et indépendante de l'OIAC et à tous les efforts engagés pour instaurer un monde exempt d'armes chimiques.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration commune au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le

Mozambique, la Sierra Leone et mon propre pays, l'Algérie, et du Guyana.

Nous remercions de son exposé M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et avons écouté avec attention le représentant de la société civile. Nous saluons la participation à la présente séance des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent convaincus que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en quelques circonstances que ce soit, doit être condamné. Nous demeurons déterminés à faire en sorte que les auteurs de tels actes répondent de leurs actes en vertu du droit international. Nous avons examiné avec attention le contenu du 134^e rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui porte sur la période du 24 octobre au 23 novembre (voir S/2024/861). Nous prenons acte également de la soumission du 132^e rapport mensuel, en date du 15 novembre, détaillant les progrès de la République arabe syrienne s'agissant de la destruction de ses armes chimiques.

En ce qui concerne l'application de la Convention sur les armes chimiques, les trois membres africains du Conseil et le Guyana notent avec satisfaction que, au 7 juillet 2023, 100 % des armes chimiques déclarées avaient été détruites. À cet égard, nous nous félicitons de la destruction définitive des stocks d'armes chimiques, y compris ceux déclarés par la République arabe syrienne.

Tout en rappelant les décisions du Conseil exécutif concernant l'élimination et la destruction des armes chimiques syriennes et la destruction des installations de production d'armes chimiques syriennes, les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent les efforts de taille et les progrès notables recensés à cet égard. Nous accueillons également avec satisfaction le rapport du Directeur général de l'OIAC sur la destruction de la totalité des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana prennent note de la collaboration en cours entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC, en particulier la tenue de la vingt-huitième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne à Damas. Nous savons que l'Équipe d'évaluation analyse actuellement les informations recueillies dans le cadre de ces consultations, notamment les documents,

entretiens et explications émanant des experts syriens. Nous notons aussi que la Syrie a, le 11 novembre, fourni des explications concernant les résultats de l'analyse des échantillons. Ces résultats sont actuellement étudiés par l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Nous prenons note du fait que la onzième série d'inspections des installations du Centre d'études et de recherches scientifiques syrien à Barzé et Jamraya a eu lieu du 12 au 20 novembre. Nous notons également qu'un accord portant prorogation, pour six mois, de l'accord tripartite entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la République arabe syrienne est en passe d'être achevé. Nous restons attachés à l'interdiction absolue d'employer des armes chimiques et à tous les efforts cherchant à en interdire la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage, la détention, le transfert et l'emploi.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment appuyer la résolution 2118 (2013) et soulignent qu'elle doit être intégralement appliquée. Nous nous réjouissons à la perspective que se poursuive la coopération fructueuse en place entre l'OIAC et la République arabe syrienne sur toutes les questions afin de clore définitivement ce dossier. Nous sommes convaincus que, grâce à un dialogue soutenu et à une compréhension mutuelle, des progrès supplémentaires peuvent être réalisés en vue de régler les préoccupations restantes.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, pour sa présentation. Nous prenons également note de la présentation de M. Nidal Shikhani, Directeur général du Chemical Violations Documentation Center of Syria.

Le 5 janvier 2023, la Suisse prenait part à sa première séance au sein du Conseil, qui portait sur les armes chimiques en Syrie (voir S/PV.9235). Depuis lors, tout au long de son mandat, la Suisse a insisté de manière constante sur trois priorités spécifiques dans ce dossier.

Première priorité : la Suisse a toujours appelé à la coopération entre le Gouvernement syrien et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous avons encouragé la tenue de séries de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et le Gouvernement syrien. À cet égard, lors de notre précédente déclaration (voir S/PV.9718), nous avons exprimé nos attentes à la suite de la visite de l'Équipe en Syrie, mi-septembre, dont les conclusions doivent encore être communiquées. Il est toutefois très regrettable et préoccupant pour la Suisse que le dernier rapport mensuel du

Secrétaire général (voir S/2024/861) fasse encore état de 19 questions non résolues. À notre entrée au Conseil en janvier 2023, le 112^e rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (voir S/2023/69) en évoquait 20. Le manque flagrant de progrès est d'autant plus inacceptable que ces points concernent des quantités potentiellement importantes de munitions et d'agents chimiques dont la production n'a jamais été déclarée, et dont la destruction n'a jamais pu être formellement attestée par l'OIAC. Des réponses vérifiables et scientifiquement plausibles doivent être fournies par la Syrie afin qu'elle retrouve ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et remplisse ses obligations vis-à-vis des résolutions du Conseil. Tant que ces réponses ne seront pas fournies, la Syrie sera en violation de ses obligations au titre de la CIAC et des résolutions du Conseil.

La résolution 2118 (2013) stipule que « les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne doivent répondre de leurs actes ». Ainsi, afin de garantir le respect de cette disposition et du droit international, la lutte contre l'impunité a constitué la seconde priorité de la Suisse durant sa présence au Conseil. Ceux qui fabriquent, détiennent, voire emploient de telles armes ne doivent pas rester impunis. Dans cet esprit, nous tenons encore une fois à saluer la coopération formelle entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant, et espérons que leur collaboration se poursuivra sur cette voie.

Enfin, troisième priorité, la Suisse n'a cessé de réitérer son soutien à l'OIAC et sa confiance en elle ainsi que dans toutes ses missions, en soulignant leur professionnalisme et leur intégrité. Nous nous félicitons à cet égard de la tenue de la vingt-neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques qui a eu lieu fin novembre à la Haye, lors de laquelle la Suisse a rejeté toute tentative de discréditer le travail de l'OIAC. À ce propos, nous avons soutenu les conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC début 2023, qui postulaient qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les auteurs de l'attaque à Douma en avril 2018 faisaient partie de l'armée de l'air syrienne. Nous avons également soutenu les conclusions de mars 2024 relatant une attaque aux armes chimiques menée par l'organisation État islamique à Marea en 2015.

En guise de conclusion, la fin du mandat de la Suisse au Conseil de sécurité ne signifie pas son désengagement sur la question des armes chimiques en Syrie et au-delà, bien au contraire. La Suisse continuera d'appeler au renforcement du multilatéralisme en la matière et d'apporter son

soutien à toute initiative internationale œuvrant contre l'emploi ou la prolifération d'armes chimiques en toutes circonstances. Cinq jours après la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique, le Conseil et la communauté internationale doivent parler d'une seule voix et réaffirmer leur engagement envers la Convention sur les armes chimiques, pour mettre fin à l'impunité et mettre en œuvre Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) en faveur d'un monde exempt de ces armes.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Nakamitsu et M. Shikhani pour leurs exposés.

Le dernier rapport (voir S/2024/861) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), transmis au Conseil le 26 novembre, témoigne une fois de plus de l'absence de progrès vérifiables vers l'élimination du programme syrien d'armes chimiques. Il y a plus de 11 ans que la Syrie a adhéré à la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC). Elle a, à ce titre, l'obligation de renoncer à l'emploi de ces armes et de procéder à la destruction totale de ses stocks. Pourtant, des enquêtes internationales indépendantes ont documenté au moins neuf cas d'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien depuis son adhésion à la Convention. En outre, malgré la tenue de 28 cycles de consultations, les équipes de l'OIAC n'ont toujours pas obtenu de réponses satisfaisantes sur l'état du programme chimique syrien. Le même constat est effectué mois après mois par les rapports de l'Organisation : la déclaration des autorités syriennes ne peut être considérée comme exacte et complète au regard des exigences de la Convention. L'Équipe d'évaluation de la déclaration initiale indique que 19 questions restent en suspens. Soyons clairs : ces questions ne portent pas sur des points de forme ou de procédure. Elles concernent des stocks d'agents chimiques militaires, dont la destruction n'a pu être vérifiée de façon certaine.

Deux nouvelles questions ont de surcroît été ouvertes cette année, s'agissant de potentielles activités non déclarées d'armes chimiques. L'OIAC souligne elle-même que ces questions constituent des sujets sérieux de préoccupation. Nous appelons donc le régime syrien à s'engager enfin dans une coopération de bonne foi avec les équipes de l'OIAC, à respecter enfin ses obligations, et à s'abstenir de toute utilisation d'armes chimiques dans le contexte des développements militaires en cours dans le nord-ouest syrien. C'est le seul moyen pour qu'elle puisse recouvrer ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention.

Nous n'oublions pas la menace du terrorisme chimique, illustré par les attaques commises par Daech en Syrie. Tout usage d'armes chimiques, par quiconque, où que ce soit et quelles qu'en soient les circonstances, doit être condamné. C'est le sens de l'engagement de la France et de ses partenaires au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

La France renouvelle son soutien aux travaux de l'OIAC et de ses équipes. Nous soutenons et coparrainons la résolution biennale sur la coopération entre l'OIAC et l'ONU, qui doit être soumise prochainement à l'Assemblée générale. Notre engagement reste entier pour faire respecter la norme d'interdiction des armes chimiques, et faire en sorte que l'emploi de celles-ci ne reste pas impuni.

M. Umetsu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé détaillé et objectif. Je prends également note de la déclaration de M. Nidal Shikhani, Directeur général du Chemical Violations Documentation Center of Syria (Centre de documentation des violations chimiques en Syrie).

L'emploi d'armes chimiques ne saurait être toléré, quels qu'en soient le lieu, le moment, l'auteur et les circonstances. Le Japon salue le travail professionnel et impartial mené par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le Japon s'oppose fermement à toute tentative visant à saper l'autorité de l'OIAC et ses efforts inestimables. Il est vraiment regrettable que nous n'ayons constaté aucun progrès tangible sur le dossier des armes chimiques de la Syrie depuis notre dernière séance sur la question (voir S/PV.9718). Les rapports mensuels récents du Directeur général de l'OIAC ont une fois de plus souligné les préoccupations concernant les agissements de la Syrie. Il reste notamment 19 questions en suspens qui doivent être résolues. Nous soulignons qu'il est urgent de traiter ces questions et appelons la Syrie à tacher réellement de les résoudre.

Selon les rapports mensuels récents de l'OIAC, il est question d'importantes quantités d'agents de guerre chimique et de munitions. En raison des lacunes constatées dans la déclaration de la Syrie, l'OIAC ne peut pas vérifier pleinement ses activités passées. Une fois de plus, nous nous déclarons profondément préoccupés par les disparités, lacunes et incohérences qui persistent dans la déclaration initiale et les déclarations suivantes de la Syrie. Ces préoccupations ont été réaffirmées dans le dernier rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2024/861). À cet égard, la Syrie doit s'acquitter scrupuleusement de

ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Le Japon croit fermement que prévenir tout nouvel emploi d'armes chimiques en Syrie doit rester une priorité du Conseil de sécurité. Nous tenons à souligner qu'il est primordial de traiter ces questions étape par étape afin de maintenir et de renforcer les normes contre la possession et l'emploi d'armes chimiques.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Shikhani de leurs exposés. Il est important que le Conseil de sécurité continue à tenir des débats périodiques sur cette question. Je remercie également sincèrement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et ses équipes techniques de leur travail. Elles s'acquittent de leur mandat de manière impartiale et professionnelle, dans le respect des normes internationales les plus strictes.

Les travaux de l'OIAC sont essentiels pour faire respecter l'interdiction internationale des armes chimiques. Au cours des deux dernières années, nous avons continué de dénoncer toute tentative visant à entamer sa crédibilité et son autorité, y compris au Conseil de sécurité. Malte a maintes fois condamné dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. Leur utilisation est inadmissible et absolument contraire aux normes internationales. Le Conseil doit faire front commun pour condamner tout emploi d'armes chimiques et exhorter la Syrie à accomplir des progrès en vue de l'élimination totale de son stock d'armes chimiques.

Malheureusement, au cours de nos deux années au Conseil de sécurité, aucun progrès notable n'a été réalisé sur ce dossier. Au contraire, le Secrétariat technique de l'OIAC a établi que des agents chimiques non déclarés étaient présents en Syrie. Cela est inacceptable. La Syrie n'a cessé d'entraver les activités de l'OIAC, notamment en refusant l'accès à certains membres de son personnel et en retardant le processus, en violation de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques. En outre, elle n'a pas fourni au Secrétariat technique toutes les informations demandées sur son stock non déclaré, ce qui a entraîné l'ouverture de deux nouvelles questions en suspens. Dans le dernier rapport en date de l'OIAC (voir S/2024/861), le Secrétariat technique a noté que les questions restées en suspens portaient sur « des quantités d'agents de guerre chimique pouvant être importantes et dont la fabrication n'a pas été déclarée par la République arabe syrienne ». Le Secrétariat technique a également exprimé de vives inquiétudes à ce sujet, étant

donné que les agents de guerre chimique et les munitions « avaient été déclarés avoir été détruits ou consommés » avant l'adhésion de la Syrie à la Convention.

Tout en prenant acte des progrès réalisés par la Syrie, notamment grâce à la tenue de nouvelles séries de consultations, ainsi que de la clôture de certaines questions en suspens, nous regrettons que le pays continue de retarder le processus. Le Gouvernement syrien doit encore fournir au Secrétariat technique des explications plausibles et sans équivoque sur son stock non déclaré d'agents de guerre chimique. Eu égard à tous ces éléments, ainsi qu'à d'autres lacunes et incohérences persistantes, le Secrétariat technique continue d'estimer que la déclaration initiale de la Syrie ne peut être considérée comme exacte et complète au sens de la Convention ou de la résolution 2118 (2013).

Pour terminer, nous exhortons la République arabe syrienne à accomplir sans délai des progrès en vue de l'élimination complète et vérifiable de tous ses stocks d'armes chimiques. Nous espérons que le Conseil sera en mesure de faire respecter la résolution qu'il a adoptée à l'unanimité il y a plus de 10 ans.

M^{me} Jambert-Gray (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et le Directeur général Shikhani de leurs exposés éclairants.

Je tiens à souligner que le Royaume-Uni continuera de défendre le droit des représentants compétents de la société civile à participer aux séances du Conseil de sécurité, comme le prévoit l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

La semaine dernière, nous avons assisté à une flambée de violence qui a gagné le nord-ouest de la Syrie. Le Royaume-Uni renouvelle son appel à la désescalade, à la protection des civils et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous insistons sur le fait qu'une solution politique dirigée par les Syriens doit être trouvée et que les négociations doivent être relancées. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international, y compris la Convention sur les armes chimiques. Toute utilisation d'armes chimiques est inacceptable.

Le 30 novembre, nous avons commémoré la Journée du souvenir dédiée à toutes les victimes de la guerre chimique. Prenons un instant pour rappeler le coût humain effroyable des précédentes attaques à l'arme chimique commises en Syrie. L'attaque à l'agent neurotoxique sarin perpétrée par le régime d'Al-Assad dans la Ghouta en 2013 a tué plus de 1 400 civils, dont des centaines de femmes et d'enfants. Lorsque l'attaque s'est produite au

petit matin, les familles se sont réfugiées dans leurs sous-sols pour se mettre à l'abri. Cependant, le gaz sarin étant plus lourd que l'air, il s'est infiltré dans le sol, les piégeant et les tuant sans discernement. Face à la condamnation internationale, la Syrie est devenue partie à la Convention sur les armes chimiques cette année-là. Les attaques se sont toutefois poursuivies, avec une autre attaque au gaz sarin en avril 2017, une attaque au gaz de chlore à Douma en 2018 et bien d'autres encore. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a établi que la Syrie avait utilisé des armes chimiques à pas moins de 38 reprises depuis 2013. Le régime d'Al-Assad nous a maintes fois montré qu'il était prêt à utiliser des armes chimiques contre des familles syriennes dans leurs maisons. Des enquêtes internationales indépendantes l'ont confirmé.

Sous le régime d'Al-Assad, la Syrie a manqué à son obligation de coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013). La Syrie continue de dissimuler son programme d'armes chimiques. Des milliers de munitions et des centaines de tonnes d'agents chimiques n'ont pas été retrouvés. Nous sommes par conséquent préoccupés par le fait que les Russes semblent être en mesure de prédire l'avenir et de nous dire que les informations faisant état d'une utilisation future d'armes chimiques dans le nord-ouest de la Syrie sont fausses. À l'heure où les tensions restent vives au Moyen-Orient, les armes chimiques non déclarées de la Syrie représentent un risque inacceptable. Il est grand temps que le régime honore les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 2118 (2013), coopère avec le Secrétariat technique de l'OIAC et déclare intégralement son programme d'armes chimiques. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions reléguer les armes chimiques syriennes au passé. Il n'y a pas de prescription pour l'emploi d'armes chimiques. La communauté internationale n'oubliera pas. Les auteurs de ces actes devront en répondre, quel que soit le temps que cela prendra.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé riche en informations. J'adresse également mes remerciements au Directeur général Shikhani pour son exposé.

L'escalade récente en Syrie nous rappelle de manière brutale le risque grave que les armes chimiques dont on n'a pas retrouvé la trace tombent entre de mauvaises mains. Je voudrais insister sur les points

suivants à cet égard. La République de Corée exprime de nouveau sa profonde préoccupation concernant les questions en suspens relatives au respect par la Syrie de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Bien que la Syrie ait adhéré à la CIAC il y a plus de 10 ans, sa déclaration n'a pas encore été entièrement vérifiée. Ainsi, des quantités importantes d'armes chimiques n'ont toujours pas été retrouvées, ce qui constitue une menace de taille pour la sécurité régionale et mondiale, car les pertes territoriales en Syrie creusent rapidement le vide du pouvoir dans le pays. Nous prenons note de la récente visite effectuée par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques situées à Barzé et à Jamraya. Nous attendons avec intérêt l'analyse à venir à cet égard, et nous demandons instamment à la Syrie de fournir des informations complètes et précises au Secrétariat technique de l'OIAC afin de remédier à toutes les lacunes qui subsistent.

En outre, nous exhortons la République arabe syrienne à coopérer véritablement avec l'OIAC. Malheureusement, les résultats obtenus par la Syrie à cet égard restent insuffisants, ce qui entrave considérablement la capacité de l'OIAC de remplir efficacement sa mission et exacerbe les questions non résolues concernant le respect par la Syrie de la Convention. Le dernier rapport en date de l'OIAC (voir S/2024/861) indique que la Syrie n'a toujours pas réussi à entamer une coopération digne de ce nom avec l'organisation. Bien qu'elle ait communiqué de nombreuses informations cette année, la Syrie n'a pas encore clarifié les principales divergences, ce qui retarde encore le règlement des questions en suspens et suscite des inquiétudes quant à son engagement en faveur de la transparence et de l'application du principe de responsabilité. Ces actes compromettent l'efficacité des efforts déployés par l'OIAC pour régler les 19 questions en suspens. Dans ce contexte, la République de Corée demande instamment à la Syrie de faire preuve d'une plus grande transparence et de coopérer davantage afin de respecter pleinement ses obligations internationales, en veillant à ce qu'aucun Syrien, quels que soient ses opinions politiques, son appartenance religieuse ou son lieu de résidence, ne subisse plus jamais les horreurs des armes chimiques.

Pour terminer, la République de Corée exhorte toutes les parties à respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions du Conseil de sécurité en la matière, respect qui est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et le Directeur général Shikhani de leurs exposés instructifs.

Pour commencer, je tiens à souligner que l'emploi d'armes chimiques est inacceptable. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, qu'il s'agisse d'un acteur étatique ou non étatique. Leur emploi répété ces dernières années en République arabe syrienne et ailleurs montre qu'elles constituent toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Alors que les événements évoluent rapidement à Alep et dans ses environs, notre inquiétude grandit. Des armes chimiques ont déjà été employées dans cette ville. Le monde observe, et le Conseil doit faire de même.

La Slovénie tient à exprimer son soutien indéfectible aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et à remercier son Directeur général pour les rapports qu'il présente régulièrement au Conseil. Nous réaffirmons que les efforts de l'OIAC sont essentiels pour faire en sorte que la Syrie s'acquitte de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. La Slovénie continue à trouver préoccupant que, 10 ans après que la Syrie a déposé sa déclaration initiale, 19 questions restent en suspens. De plus, deux nouvelles questions sont apparues, ce qui constitue de toute évidence un pas dans la mauvaise direction. Nous exhortons la Syrie à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à coopérer pleinement avec l'OIAC en fournissant les informations nécessaires pour régler les questions en suspens et en assurant l'accès sans entrave de l'OIAC aux sites concernés.

La Slovénie reste résolument attachée à la prévention de la réapparition des armes chimiques, et elle souscrit sans réserve à l'objectif d'amener les auteurs d'attaques à l'arme chimique en Syrie et ailleurs à répondre de leurs actes. À cet égard, nous sommes convaincus qu'une approche multilatérale, dont les principaux piliers sont la Convention sur les armes chimiques et l'OIAC, peut faire advenir un monde exempt d'armes chimiques.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

La position de la Chine sur la question des armes chimiques demeure inchangée. Nous nous opposons fermement à l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, quelles que soient les circonstances et à quelque fin

que ce soit, et nous espérons que notre monde en sera débarrassé au plus vite. La Chine est d'avis que le dialogue et la concertation sont les seules approches correctes pour régler les problèmes liés aux armes chimiques en Syrie.

Nous nous félicitons de la tenue, à la mi-septembre, de la vingt-huitième série de consultations techniques entre le Gouvernement syrien et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous exhortons le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique de l'OIAC à renforcer leur communication et à faire les compromis nécessaires sur la base du respect mutuel et de la coopération et sur un pied d'égalité, en vue de régler les questions en suspens dès que possible. Les enquêtes de l'OIAC et ses efforts pour établir les responsabilités pour tout emploi présumé d'armes chimiques doivent être menés dans le strict respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et de l'Annexe sur l'application de la Convention et la vérification, afin de garantir le respect des procédures établies, la fiabilité des éléments de preuve et la crédibilité de ses conclusions. Nous espérons que les parties travailleront ensemble pour préserver la nature technique de l'OIAC et éviter de politiser les questions pertinentes.

Récemment, des forces terroristes, dont Hay'at Tahrir el-Cham, ont lancé des opérations militaires massives dans le nord-ouest de la Syrie, entraînant une détérioration radicale de la situation en matière de sécurité. La Chine soutient la Syrie dans les mesures qu'elle prend pour préserver la sécurité et la stabilité nationales. Nous espérons que toutes les parties internationales concernées respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et adopteront une attitude uniforme et de tolérance zéro à l'égard du terrorisme dans le cadre des actions menées contre le terrorisme.

Pour terminer, nous tenons aussi à exprimer notre préoccupation au sujet de la participation d'un deuxième intervenant à la séance d'aujourd'hui. Nous espérons qu'à l'avenir, la présidence tournante discutera avec les membres du Conseil de sécurité et les consultera au préalable, et prendra des décisions fondées sur le consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Tout d'abord, je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé. Je remercie également M. Shikhani, dont le témoignage met en lumière la gravité de la situation à laquelle est confronté le peuple syrien.

Je tiens à dire très rapidement qu'un très petit groupe d'États présents dans cette salle préférerait manifestement cacher la vérité sur l'emploi répété d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad contre le peuple syrien. La vérité ne peut être cachée. Les auteurs de ces actes ne pourront pas se cacher. Ils devront rendre des comptes, et je remercie M. Shikhani de sa contribution à cet effort.

Je voudrais ajouter autre chose avant de commencer ma déclaration. La déclaration de la Russie ce matin a été un moment triste pour le Conseil de sécurité. Nous n'avons entendu que des mensonges, des provocations malsaines et des attaques personnelles. Cette déclaration était tout à fait conforme à la stratégie russe : rejeter la faute sur les autres, tourner en dérision le professionnalisme des mécanismes internationaux et leur personnel, affirmer que les conclusions de ces organismes internationaux sont illégitimes, puis déclarer que tout élément de preuve futur attestant de l'emploi d'armes chimiques ne doit pas être accepté en raison de sa nature politique.

Les États-Unis suivent de près la situation à Alep et à Edleb, et sont en contact avec leurs partenaires sur le terrain. Nous avons pris connaissance de certaines informations faisant état de violations des droits humains, et nous espérons que ceux qui contrôlent désormais Alep et Edleb demanderont des comptes à ceux qui ont perpétré ces violations et favoriseront l'égalité des droits et l'accès aux ressources dans des conditions d'égalité. Tout gouvernement est jugé à la manière dont ses populations les plus vulnérables sont traitées.

Les événements qui se déroulent actuellement en Syrie viennent rappeler la pertinence des séances régulières du Conseil sur les armes chimiques syriennes et l'applicabilité constante des résolutions 2118 (2013) et 2254 (2015). En effet, c'est dans des situations telles que celle avec laquelle nous sommes aux prises aujourd'hui, lorsque le régime d'Al-Assad se sent le plus en danger, et il faut le souligner, que le régime a utilisé des armes chimiques contre son peuple. Au fil des ans, le régime d'Al-Assad et ses soutiens ont tenté de déformer la vérité par des mensonges et des campagnes de désinformation élaborées sur les attaques à l'arme chimique et sur ceux qui en ont apporté la preuve. Les faits parlent d'eux-mêmes, et personne ne doit être trompé par ces faux-semblants.

Les enquêtes menées par l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ont confirmé en toute indépendance et objectivité que le régime syrien était responsable

de neuf attaques à l'arme chimique. Le Directeur général de l'OIAC est clair sur le fait qu'à ce jour, le régime syrien n'a pas déclaré tous les éléments de son programme d'armes chimiques, comme il est tenu de le faire en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Ces éléments comprennent de grandes quantités d'agents de guerre chimique et de munitions, mais l'OIAC ne peut pas vérifier ce qu'il en est advenu, car la Syrie refuse de répondre aux questions des inspecteurs. Tout aussi préoccupant est le fait que, selon le Directeur général de l'OIAC, la République arabe syrienne n'a pas suffisamment expliqué les traces d'agents de guerre chimique non déclarés décelées dans des échantillons prélevés en 2020, en 2023 et en 2024. Par conséquent, le Directeur général de l'OIAC a conclu que « malgré plus d'une décennie de travail intensif, le dossier des armes chimiques de la République arabe syrienne ne peut toujours pas être clos ». Comme nous l'avons dit la semaine dernière à la vingt-neuvième Conférence des États parties à la Convention de l'OIAC, si la Syrie a pu produire des armes chimiques, elle peut dire au monde ce qu'il en est advenu.

En ce moment, alors que nous voyons le régime et ses soutiens multiplier les attaques contre les civils à Alep et à Edleb, notre message est simple : les yeux de la communauté internationale sont braqués sur eux et le resteront jusqu'à ce que justice soit faite et que les responsabilités soient établies. Les États-Unis sont fermement convaincus que le Conseil de sécurité doit rester saisi du dossier des armes chimiques syriennes. Le programme d'armes chimiques de la Syrie n'est pas une relique du passé, c'est une menace contre la paix et la sécurité internationales. Ne faisons pas abstraction des faits mis au jour à grands frais par des organisations telles que les Casques blancs et confirmés de manière indépendante et impartiale par l'OIAC et l'ONU. N'oublions pas que la résolution 2118 (2013) comprend des décisions que tous les États Membres doivent appliquer et impose au régime syrien des obligations qui sont toujours valables aujourd'hui. N'oublions pas que la résolution 2118 (2013) demande que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes.

Les États-Unis exhortent donc tous les États Membres à mettre en œuvre sans délai les mesures collectives recommandées dans la décision prise par la Conférence des États parties de l'OIAC en 2023, y compris celles visant à empêcher le transfert vers la Syrie de certains produits chimiques et biens à double usage. Et nous invitons les États Membres à se joindre à nous pour demander justice pour les personnes blessées ou tuées dans des attaques à l'arme chimique en Syrie.

L'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit ne doit pas rester impuni.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai écouté avec intérêt votre déclaration chargée d'émotion, Monsieur le Président. Je ne ferai pas de commentaires sur le langage inapproprié et peu diplomatique que vous avez choisi pour décrire notre déclaration. Je voudrais simplement formuler quelques observations.

Premièrement, vous avez donné une image complètement erronée de la raison derrière ce qui se passe actuellement en Syrie, où des terroristes internationalement reconnus comme tels ont attaqué un État souverain. Cela ne s'est pas produit parce que le Gouvernement syrien ne met pas en œuvre certaines résolutions, mais parce que les États-Unis encouragent le terrorisme au lieu de le combattre. Ils couvrent et blanchissent depuis plusieurs années les actions des terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham, et s'emploient maintenant à faire passer ces voyous pour des rebelles. Nous sommes témoins de ce comportement, et nous en avons tous honte.

Par ailleurs, vous avez mentionné certains éléments de preuve concernant le programme d'armes chimiques syrien. Je tiens à vous rappeler que lorsqu'un représentant des États-Unis parle de certains éléments de preuve, le monde entier a en tête l'image d'un ancien Secrétaire d'État des États-Unis montrant dans cette salle une fiole contenant une substance quelconque et la présentant comme la preuve irréfutable de la présence d'armes de destruction massive en Iraq (voir S/PV.4701).

Vous avez également parlé, Monsieur le Président, de la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité et de demander justice, comme vous aimez à le dire. Je voudrais également vous rappeler que pour le monde entier, la justice à l'américaine est désormais associée à la décision du Président des États-Unis, qui est encore au pouvoir pour quelques mois, ou plutôt quelques jours, et qui, abusant de sa fonction, a gracié son fils, un criminel, alors que tout le monde disait qu'il ne le ferait jamais. Par conséquent, avant de faire des déclarations aussi belliqueuses, Monsieur le Président, vous devez garder à l'esprit la façon dont elles sont perçues à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne réaffirme sa condamnation de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, à tout moment, en tout lieu et en toutes circonstances. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre notre coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et son Secrétariat technique.

Il y a deux jours, nous avons entendu, dans cette salle du Conseil de sécurité, le Directeur de ceux qui se font appeler les « Casques blancs » nous mettre en garde contre la possibilité de l'emploi d'armes chimiques (voir S/PV.9798). Étant donné que cette organisation a l'habitude de diffuser de fausses allégations et des informations mensongères sur l'utilisation présumée d'armes et de matières chimiques tout en fabriquant des preuves, nous mettons en garde contre la possibilité que l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham/Front el-Nosra, qui figure sur la liste des organisations terroristes du Conseil de sécurité, et le parti terroriste qui se fait appeler Parti islamique du Turkestan inventent des cas d'utilisation d'armes chimiques et les attribuent à l'Armée arabe syrienne.

En ce qui concerne les intervenants, nous rappelons notre position, que nous avons exprimée à plusieurs reprises, en particulier lors des deux dernières séances du Conseil de sécurité sur cette question, et nous rappelons également que les pays occidentaux qui invitent les intervenants sont ceux qui ont empêché et voté contre la participation du premier Directeur général de l'OIAC, M. José Bustani, à une séance du Conseil tenue le 5 octobre 2020 (voir S/PV.8764). Les membres du Conseil peuvent vérifier cette information dans les procès-verbaux du Conseil de sécurité. Nous avons invité M. Bustani à présenter un exposé au Conseil pour qu'il y fasse part de ses observations sur le prétendu dossier chimique syrien. Cependant, certains pays occidentaux ont demandé que les membres du Conseil votent sur la participation de M. Bustani, affirmant qu'il ne disposait pas d'informations ou d'une expérience suffisantes pour le faire. Ils l'ont ainsi empêché de participer à une séance officielle du Conseil de sécurité. Il a dû présenter son exposé lors d'une réunion organisée selon la formule Arria. La délégation de la Fédération de Russie, pays ami, et nous-mêmes avons parlé au Conseil de certaines parties de cet exposé. Ces pays occidentaux ont empêché certains

inspecteurs de l'OIAC qui étaient présents sur les sites de certains incidents présumés, notamment à Douma, d'informer le Conseil de sécurité, sans parler de l'inspecteur qui a été empêché de participer à une séance officielle du Conseil, ce qui l'a conduit à présenter son exposé lors d'une réunion informelle du Conseil. Ce problème de la participation ne se limite pas à ces deux incidents, puisque les pays occidentaux ont empêché la participation d'experts et de représentants de centres de recherche spécialisés qui ont rassemblé des preuves de ce qui s'est passé et ont dénoncé les mensonges qui dominent depuis longtemps le dossier chimique syrien, dont notamment un professeur du Massachusetts Institute of Technology, spécialiste de la question.

Ces experts ont été exclus dans le but de promouvoir un point de vue sélectif et politisé, et de porter des accusations contre mon pays pour des raisons bien connues, que nous avons mentionnées lors des deux dernières séances du Conseil de sécurité sur la question. Nous avons maintes fois déclaré que nous n'étions pas opposés à la participation de représentants de la prétendue société civile à ces séances, mais nous ne voulons pas que ces séances soient utilisées à mauvais escient dans le but de compromettre un État Membre et de porter des accusations contre lui, ce qui est contraire à l'éthique et à la conduite du Conseil et de ses États Membres.

Mon pays, la Syrie, continue de coopérer avec le Secrétariat technique de l'OIAC, comme nous l'avons démontré durant la période précédente.

Premièrement, l'autorité nationale syrienne a présenté e trois rapports mensuels couvrant les activités menées en Syrie ces trois derniers mois, dont le plus récent est le cent-trente-deuxième, présenté le 15 novembre.

Deuxièmement, la vingt-huitième série de consultations entre la partie syrienne et l'Équipe d'évaluation des déclarations s'est tenue du 10 au 18 septembre. L'autorité nationale syrienne y a fourni les informations, documents et éclaircissements requis concernant plusieurs des questions à l'ordre du jour.

Troisièmement, l'autorité nationale syrienne a fourni au Secrétariat technique de l'Organisation des explications scientifiques documentées en réponse à toutes ses demandes concernant les résultats de l'analyse des échantillons prélevés par l'Équipe d'évaluation des déclarations en mai. L'autorité nationale syrienne espère que le Secrétariat technique traitera de manière professionnelle les explications soumises.

Quatrièmement, la onzième série d'inspections a été menée au Centre d'études et de recherches scientifiques entre le 12 et le 19 novembre. Au cours de cette série d'inspections, la partie syrienne a fourni toutes les facilités et tout l'appui logistique nécessaires à l'équipe d'inspection, lui permettant d'accéder à tous les sites qu'elle avait demandé à visiter, et lui a fourni les informations et les documents dont elle avait besoin. La partie syrienne avait accédé à la requête du Secrétariat technique d'avancer cette série d'inspections, même si la nouvelle date ne lui convenait pas, mais elle a finalement été reportée à la demande du Secrétariat technique en raison de l'agression israélienne contre les pays de la région.

Cinquièmement, l'autorité nationale syrienne a accepté de proroger de six mois, à compter du 31 décembre, l'Accord tripartite entre la Syrie, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, afin de faciliter les tâches et les activités que mène l'OIAC en Syrie.

Mon pays, la Syrie, renouvelle son appel à ne pas préjuger de l'issue des consultations en cours entre les experts de l'autorité nationale syrienne et l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous regrettons que les rapports mensuels de l'OIAC continuent de propager des accusations politisées contre mon pays, qui sont en parfaite harmonie avec les allégations et les revendications promues par certains pays occidentaux. Il est devenu clair que ces accusations ont pour but de créer des prétextes pour nuire à la Syrie et de trouver des justifications pour les mesures illégales prises au sein de l'OIAC, mesures en faveur desquelles certains pays occidentaux se mobilisent et dont ils réclament l'application. Ne tenir aucun compte de la coopération constructive de la partie syrienne et persister dans cette approche hostile et accusatrice, qui ne repose sur aucun fondement scientifique ou technique, représente une entorse aux principes de neutralité, d'impartialité et de professionnalisme énoncés dans les dispositions de la Convention. Cela constitue un préjudice injustifié contre un État partie qui s'est acquitté de toutes les obligations qui lui incombent au titre de la Convention.

La nature particulière du statut de la Syrie au sein de l'OIAC ne justifie en rien la politisation à laquelle le Secrétariat technique se livre à son égard. Dans ce contexte, nous soulignons que cette approche ne fera que compliquer davantage les choses, saper la crédibilité de l'OIAC et la détourner des véritables buts et objectifs énoncés dans la Convention. Il est regrettable que le Secrétariat technique de l'OIAC ait non seulement fait peu de cas de la coopération de la Syrie, mais qu'il se

soit empressé, sans aucune justification, d'ouvrir deux nouvelles questions en juillet. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il est inadmissible, tant sur le plan scientifique que technique, d'utiliser le terme « questions en suspens » pour désigner les résultats de l'analyse d'échantillons qui sont encore en cours d'évaluation technique et qui exigent des discussions scientifiques et techniques plus approfondies entre les experts des deux parties.

Alors que certains pays occidentaux consacrent leurs efforts à prendre pour cible l'État syrien, notamment en recourant aux mécanismes de l'OIAC, ces mêmes pays continuent de faire fi de la demande formulée par l'État de Palestine d'enquêter sur l'emploi, par l'entité d'occupation israélienne, d'armes chimiques dans le cadre de son agression contre le peuple palestinien, en dépit du fait qu'un grand nombre d'États, y compris mon pays, la Syrie, ont demandé au Secrétariat technique d'accéder à cette demande et de s'acquitter de son mandat à cet égard. Cette attitude met en évidence l'ampleur de l'hypocrisie, de la politisation et du manque de crédibilité de ces pays, qui refusent de reconnaître la véritable menace qui pèse sur la paix et la sécurité dans notre région et sur l'ensemble du régime de non-prolifération, à savoir l'arsenal d'armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques – de l'entité d'occupation israélienne. En effet, ces mêmes pays appuient les efforts malveillants déployés par l'occupation pour mettre au point de telles armes et rester en dehors des instruments juridiques internationaux qui interdisent ce type d'armes. Cela se manifeste également par le fait que ces pays entravent nos efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte de tous les types d'armes de destruction massive. Le comportement de ces pays et leur approche sélective, et je fais référence à une partie en particulier, ont plongé l'OIAC dans un labyrinthe de politisation et de polarisation, portant ainsi gravement atteinte à sa crédibilité.

La Syrie a honoré toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Elle a détruit l'intégralité de ses stocks et de ses installations de production, et ne possède plus d'armes de ce type. Tout récit contraire promu par les États-Unis et leurs alliés occidentaux est une tentative politique de bas étage de manipuler ce dossier par l'intermédiaire de rapports non professionnels et biaisés publiés selon l'approche de la carotte et du bâton. Ces rapports ont été établis sur la base de sources ouvertes et d'allégations émanant de groupes terroristes, de leurs affiliés et d'agences de renseignement des pays occidentaux opérant pour eux, sans tenir aucun compte des normes et critères

applicables à la conduite des enquêtes et prescrits par la Convention.

Mon pays, la Syrie, appelle à nouveau le Secrétariat technique à adopter une approche fondée sur la neutralité, l'objectivité et le professionnalisme, conformément au mandat que lui confère la Convention sur les armes chimiques, ce qui permettra de régler au plus vite toutes les questions en suspens, de mettre un terme à la récupération politique de ce dossier et de le clore une fois pour toutes.

Il ne faut jamais oublier que ce n'est pas parce qu'il existe un désaccord politique avec un pays qu'il faut laisser l'organisation terroriste du Front Al-Nosra ou son chef, Abu Mohammad Al-Jawlani, contrôler la ville d'Alep, qui est dotée d'un riche patrimoine culturel et d'une grande diversité religieuse, doctrinale et raciale, en infligeant des souffrances à sa population et en y reproduisant les mêmes schémas que dans d'autres villes qui étaient déjà sous le contrôle d'organisations terroristes affiliées à Al-Qaïda. C'est un point essentiel qu'il faut toujours garder à l'esprit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la participation de M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à la présente séance d'information.

Je souhaite formuler trois observations sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Premièrement, en tant qu'État partie responsable de la Convention sur les armes chimiques et en tant que nation qui a profondément souffert de l'emploi d'armes chimiques, la République islamique d'Iran condamne sans équivoque l'emploi de ces armes, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. En tant que membre actif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Iran souligne également l'impérieuse nécessité de veiller à ce que ses travaux soient menés en toute indépendance, avec impartialité et professionnalisme. Nous insistons sur l'application intégrale, efficace et non discriminatoire de la Convention. L'Iran n'épargnera aucun effort pour réaliser les objectifs de cet instrument vital.

Deuxièmement, la République arabe syrienne s'est conformée aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention, en détruisant ses stocks d'armes chimiques et ses installations de production. Elle continue également de coopérer de manière constructive avec l'OIAC, ce qui

témoigne de son attachement indéfectible à la transparence et au plein respect de ses responsabilités.

Dans ce contexte, l'autorité nationale syrienne a présenté trois rapports complets au cours des trois derniers mois. Elle a participé au vingt-huitième cycle de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et a fourni les informations, documents et éclaircissements demandés pour faciliter le règlement des questions en suspens. La Syrie a également soumis des explications scientifiquement documentées au Secrétariat technique en réponse aux demandes de renseignements concernant les résultats des analyses des échantillons prélevés en mai 2024. La Syrie a accueilli la onzième série d'inspections au Centre d'études et de recherches scientifiques, a autorisé l'accès aux sites demandés et a fourni un soutien logistique complet. Elle a prolongé de six mois l'accord tripartite conclu avec l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Il est essentiel de reconnaître les progrès significatifs de la coopération syrienne avec l'OIAC et de veiller à ce que ces évolutions soient évaluées de manière équitable et sans politisation ni parti pris. L'OIAC doit agir en toute neutralité, avec professionnalisme et cohérence, en se fondant sur des preuves, afin d'établir les faits et de tirer des conclusions crédibles. Nous sommes favorables à la poursuite d'un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC afin d'aborder toutes les questions en suspens et de parvenir à leur règlement complet. Ce processus doit être guidé par la transparence, le principe de responsabilité et l'impartialité.

Troisièmement, nous exprimons nos préoccupations face à l'utilisation de bombes au phosphore par le régime israélien contre la population civile à Gaza et dans le sud du Liban, ce que des rapports dignes de foi ont confirmé. Ces actes odieux constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et un grave affront aux principes d'humanité. L'utilisation de phosphore blanc – une arme connue pour ses effets aveugles et dévastateurs – constitue un crime de guerre. Ces actes criminels du régime israélien appellent à une condamnation sans équivoque de la part du Conseil et à une enquête internationale approfondie de la part de l'OIAC.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Çetin (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Shikhani de leurs exposés complets et instructifs.

L'utilisation d'armes chimiques en Syrie a aggravé la tragédie de la guerre civile et constitue une grave violation du droit international et de la dignité humaine. Cela a également empêché de se rapprocher d'une véritable solution politique au conflit syrien sur la base de la résolution 2254 (2015). Il est impératif que ces armes odieuses soient complètement éradiquées dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques et conformément aux résolutions 2118 (2013) et 2235 (2015). Le recours à de telles armes, où qu'il se produise, représente une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales. La diffusion d'armes chimiques à des acteurs non étatiques et à des organisations terroristes constituerait une grave menace, non seulement pour la Syrie, mais aussi pour l'ensemble de la région et au-delà.

Nous avons la responsabilité commune de prendre des mesures décisives pour empêcher l'utilisation d'armes chimiques et garantir l'obligation de rendre des comptes. L'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont joué un rôle de premier plan dans l'enquête sur ces attaques et ont demandé des comptes à leurs auteurs. Pourtant, malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire, car Damas ne parvient toujours pas à fournir des informations complètes et transparentes sur son programme d'armes chimiques. Toutes les informations relatives à ses stocks d'armes chimiques, à ses installations de fabrication et à l'utilisation passée de ces armes doivent être fournies à l'OIAC. Les rapports périodiques de l'OIAC sur les déclarations relatives aux armes chimiques de la Syrie montrent que des lacunes, des incohérences et des divergences persistent. La Syrie continue d'entraver les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, en violation de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de la résolution 2118 (2013). Cette situation reste très préoccupante.

Par conséquent, la communauté internationale doit continuer à faire pression sur le régime syrien pour qu'il respecte pleinement les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et qu'il coopère sans condition avec l'OIAC. À cette fin, la Türkiye a soutenu la décision sur la Syrie prise lors de la vingt-huitième session de la Conférence des États parties à la CIAC. Mon pays condamne fermement l'utilisation d'armes chimiques quels qu'en soient le lieu, le moment ou les circonstances, et reste déterminé à apporter le soutien nécessaire à l'ONU et à l'OIAC pour faire progresser les efforts visant à interdire ces armes. Nous devons veiller à l'élimination complète des armes chimiques dans la région et nous efforcer de parvenir à un monde exempt de ces armes.

Leur élimination doit s'accompagner d'un véritable engagement à faire avancer un processus politique sérieux. Les événements actuels démontrent une fois de plus la nécessité urgente de revitaliser le processus politique. La réconciliation nationale fondée sur la justice et l'inclusion est essentielle pour mettre fin au cycle de la violence et rétablir la confiance entre tous les Syriens. Les acteurs concernés doivent intensifier leurs efforts en

faveur d'une solution politique crédible, comme indiqué dans la résolution 2254 (2015), et ce sans plus tarder. Ce n'est que par une approche coordonnée, incluant l'élimination des armes chimiques, l'application du principe de responsabilité et le processus politique, que nous pouvons espérer parvenir à une paix et une stabilité durables en Syrie. Mon pays est prêt à contribuer à cet effort.

La séance est levée à 11 h 45.